

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Elan Orchestra

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0000299026

Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif de gestion de maximiser la performance, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, au moyen d'une gestion dynamique, active et faite de façon discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice. La SICAV peut investir directement et/ou indirectement (via les OPC, dont OPC cotés/ETF) dans des produits de taux et/ou d'actions, et également dans des OPC (dont OPC cotés/ETF), (i) dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, (ii) à rendement absolu et (iii) de type fonds d'investissement de droit étranger. Les investissements en OPC à rendement absolu et en fonds d'investissement de droit étranger sont respectivement limités à 50% et 10% de l'actif. L'objectif de volatilité maximum est de 10%. La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable. Les actifs du FIA sont constitués directement et/ou indirectement (via les OPC dont cotés/ETF) de produits de taux et/ou d'actions françaises et étrangères. La SICAV peut en particulier investir dans des parts ou actions d'OPCVM ou FIA français, d'OPCVM européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE et/ou de fonds d'investissement de droit étranger. L'allocation stratégique entre ces différentes classes d'actifs varie en fonction des anticipations du gestionnaire et des opportunités de marché. La SICAV pourra en particulier investir dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions. Elle pourra également investir, dans la limite de 50% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français, d'OPCVM de droit européen relevant de la Directive européenne 2009/65/CE à rendement absolu; et pourra enfin recourir à des fonds d'investissement de droit étranger dans la limite de 10% maximum de son actif. La SICAV investit selon l'allocation globale suivante : - entre 0 et 100% de son actif en actions et OPC spécialisés en actions, investissant sur les marchés des actions de tous secteurs, de toutes zones géographiques (dont pays hors OCDE, y compris émergents) et de toutes tailles de capitalisation boursière (jusqu'à 100% en petites et micro capitalisations) ; - entre 0 et 100% de son actif en produits de taux et OPC de produits de

taux (dont convertibles), de toute qualité de signature, dont 20% maximum en titres spéculatifs (dits à haut rendement) et dont 20% maximum en obligations callable et putable. La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance ; - entre 0 et 100% de son actif dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions ; - jusqu'à 50% de son actif dans des OPC à rendement absolu français ou européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ; et - jusqu'à 10% de son actif dans des fonds d'investissement de droit étranger. Dans la limite de 10% de son actif, la SICAV pourra investir dans des OPC ou fonds d'investissement qui investissent eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. La SICAV pourra être exposée de façon directe et/ou indirecte aux pays hors OCDE, jusqu'à 100 % de son actif. De même, elle pourra être exposée de façon directe et/ou indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV pourra également être exposée de façon directe et/ou indirecte aux obligations convertibles jusqu'à 100% de son actif. Le FIA peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de change. Ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (ventre de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices, change à terme, futures et option d'indices, de devises, marchés de taux et d'actions. L'exposition consolidée du portefeuille (via les titres, OPC, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 100% pour chacun des risques.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour de valorisation à 16h00 auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire en investissant dans les produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds de fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité (Alternatif)** : Les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à 30 jours.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Impact des techniques** telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,82%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

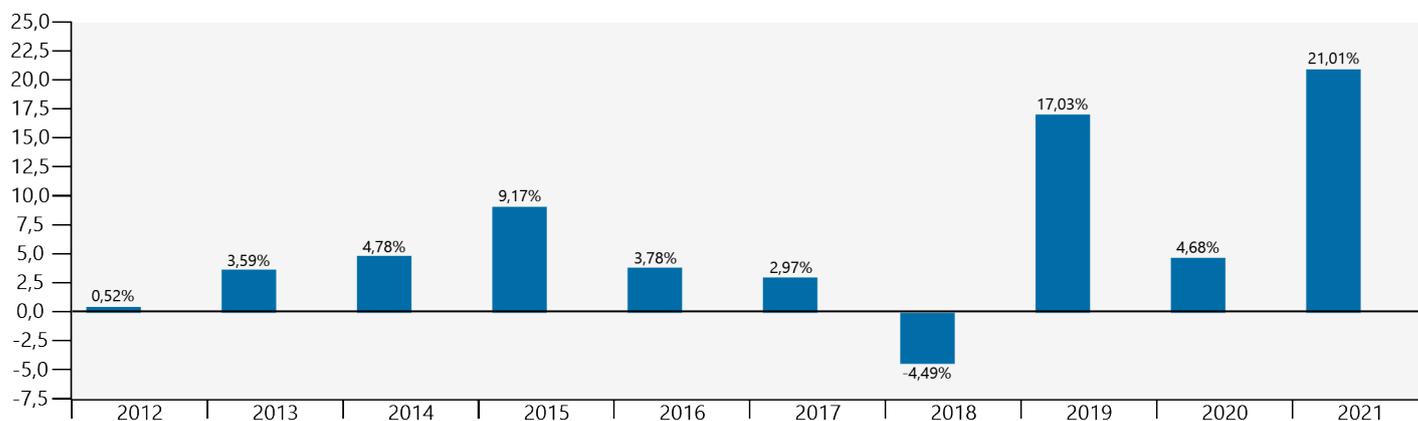
Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

■ Elan Orchestra



Ce FIA a été créé en 1997.

Les Actions ont été créées le 02/08/1994.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Caceis Bank.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

Suppression de la classification « Fonds de fonds alternatifs soumis au droit français » à compter du 01 janvier 2019.

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au

11 février 2022.